

Par **Dave**, le **11/02/2008** à **14:56**

BonjourrrrrDesoler du temps que cela m'a pris pour vous repondre. Non je n'ai pas vu de juge, presentement je recueille toutes les preuves qui me seront utiles contre elle. Puis j'essai de faire une procedure d'affiliation parentale, mais elle ne coopere pas avec moi. Quand je lui demande le nom exact qu'elle lui a donné a la naissance elle me dit qu'elle s'en souvient pas qu'elle va chercher, mais pourtant elle va chez le medecin avec l'enfant, donc elle a un dossier a son nom, et elle refuse que je l'accompagne ni de me donner un constat du medecin avec son numero de telephone. Je sais pas par ou commencer, s'il vous plait aidez moi rrrrrmerci rrrrrndave...

Par **Dave**, le **11/02/2008** à **15:32**

Pour faire un résumé de ce qui m'arrive presentement. Le mardi 4 fevrier j'ai reçu un appel d'elle disant que sa premiere fille est malade qu'elle avait besoin de moi pour garder ma fille pendant qu'elle allait a l'hopital avec la premiere. Pendant que je gardais ma fille j'ai remarqué des reactions bizarres que ma petite fille faisait, elle avait une otite du a son rhume ou du a fait que sa grande soeur en a une aussi. Je previens sa mere, elle me dit qu'elle va aller chez le medecin avec elle. Je lui dit que je vais l'accompagner elle me dit non, je lui dit que je veux un constat écrit par le medecin elle me repond non. Le lendemain je verifie comment elle va puis qu'est-ce que le medecin a dit sur son cas, elle me dit qu'elle est pas aller, l'enfant va mieux elle lui a donné du tampra (un medecament pour enfant qui fait de la fièvre). Le vendredi quand c'est mon tour de garde, elle me dit qu'elle ne passera pas la nuit chez moi qu'elle devra revenir dans la soirée. Quand je lui demande des explications elle me repond, qu'elle a des medecaments a lui donner qu'elle a appelé le service de santé qu'il lui ont dit qu'elle pouvait lui donner le meme medecament que son autre fille sous un different dosage(sans avoir vu l'enfant, ni avoir verifie si elle ne couvre pas autre chose). Bien sur elle a refuse de me dire le nom et de me montrer le medecament. puis apres une longue discussion elle me dit que ma fille ne passera tout simplement pas la soirée avec moi. (j'ai comme temoin ma copine qui etais dans la meme piece que moi). aussi tot j'ai appelé le service de santé qui m'a prescrire puis interdit de lui donner un medecament quelconque, et m'a dit que c'est impossible d'évaluer un enfant par telephone qu'elle doit voir un medecin, donc il y a quelqu'un qui soit met la vie en danger d'un enfant de 8 mois ou ment. franchement je sais pas par ou commencer avec elle. Je vois qu'elle essaye de me faire chier avec ma propre fille me ment et se prend pour le chef a cause que j'ai pas le titre officiel du pere, mais c'est pas comme si j'avais refuse d'etre present durant l'accouchement. elle ne m'a pas prevenu. si vous avez une idee des procedures a prendre et quels sont mes risques, si vous plait faites moi s'en part rrrrrmerci de lire mon message et de prendre en consideration bonne journée rrrrrDave